Image not found or type unknown

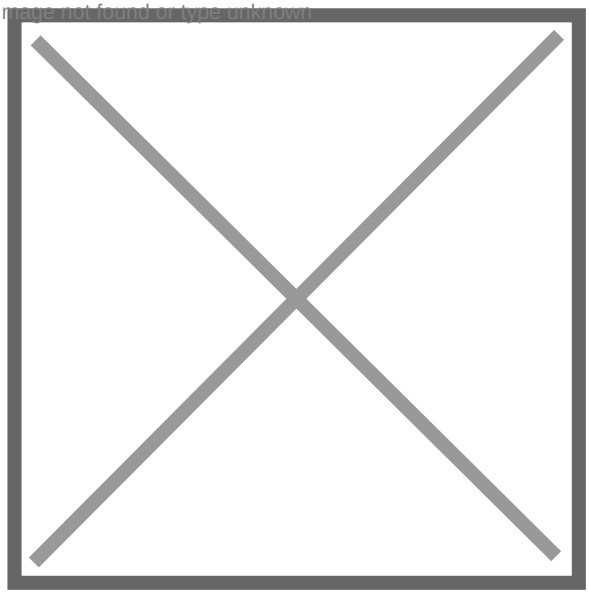

Ais-je un droit legal de vivre en France ?

Par **Martin12**, le **14/02/2018** à **15:29**

Bonjour,

Je suis un citoyen de la Cote d'Ivoire et j'ai 20 ans.

Mon pere est de nationalite francaise. Je n'ai jamais eu de lien avec mon pere.

Mon pere etant francais, est il possible pour moi de beneficier de la nationalite francaise? Mais si je n'ai casiment aucun lien avec lui et que mon nom est pratiquement pas inscrit de le casier judiciaire a France?

Merci pour votre consideration.

Par **amajuris**, le **14/02/2018** à **17:02**

bonjour,
si votre père était français qu'il vous a reconnu, vous êtes français.
en matière de nationalité par filiation, c'est l'état civil qui est important.
ensuite si la reconnaissance a été faite sur l'état civil français, vous pourrez demander la nationalité française.
si la reconnaissance a été fait sur l'état civil ivoirien il faudra que votre acte de naissance soit conforme à l'article 47 du code civil français car en la matière les faux actes d'état civil sont très fréquents voir plus fréquents que les actes authentiques dans certains pays.
salutations

Par **Martin12**, le **14/02/2018** à **17:23**

Merci beaucoup pour votre reponse.

J'ai encore quelques questions s'il vous plait.
J'aimerais aussi savoir :

Comment alors beneficier de la nationalite?
Dois-je obligatoirement me rendre sur le territoire Francais?

Merci de votre reponse.

Par **amajuris**, le **14/02/2018** à **17:48**

vous pouvez aller vous renseigner dans un consulat de france avec vos documents d'état-civil prouvant votre filiation paternelle avec un français.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés